



DELIBERATION N°20140033 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 14 avril 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD, président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN, adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. NGOH NGANDO Francis qui donne pouvoir à Mme MOUSEGHIAN Aline.
- M. DUGUA Axel qui donne pouvoir à M. ORIOL Christophe.

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Nicole FOREST ; M. Philippe KIZIRIAN ;

-----oooOooo-----

O B J E T :

FORMATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DESIGNATION DES MEMBRES

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIT :

L'article 22 du code des marchés publics fixe les règles de composition et de fonctionnement de la commission d'appel d'offres. Celle-ci est composée pour les communes de 3 500 habitants et plus :

- Par le maire, président ou son représentant,
- Par cinq membres du conseil municipal élus par l'assemblée municipale à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
tous ayant voix délibérative.

Les suppléants sont en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

DECIDE

- **de procéder** à la constitution de cette instance.
- **de désigner**, à scrutin secret, les personnes appelées à siéger en son sein.

Deux assesseurs sont nommés : Mme Aline Mouseghian et M. Franck Descours.

Candidatures proposées :

Présidence : M. Régis Cadegros

- Liste "L'union des Saint-Chamonais" :

Titulaires : M. Jean-Paul Rivat, Mme Pascale Offrey, Mme Nicole Forest, M. Bernard Triollier, M. Christophe Oriol

Suppléants : M. Michel Faure, M. Jean-Marc Mounier, M. Philippe Paret, M. Pierre Décline, Mme Juliette Bernalier

- Liste "Saint-Chamond à venir" :

Titulaires : M. Philippe Kizirian, Mme Michelle Galland, M. Alain Barbasso, M. Jean-Pierre De Pasquale

Suppléants : Mme Antoinette Fratta, M. Stéphane Valette, Mme Patricia Simonin-Chaillet

- Liste "Rassemblement bleu marine pour Saint-Chamond" :

Titulaire : M. Franck Descours

Suppléant : M. Ludovic Castillan

A l'issue du vote à bulletin secret ont obtenu :

- Liste "L'union des Saint-Chamonais" :	30 voix	4 sièges
- Liste "Saint-Chamond à venir" :	7 voix	1 siège
- Liste "Rassemblement bleu marine pour Saint-Chamond" :	2 voix	0 siège

Sont donc élus :

Président : M. Régis Cadegros

Titulaires : M. Jean-Paul Rivat, Mme Pascale Offrey, Mme Nicole Forest, M. Bernard Triollier, M. Philippe Kizirian

Suppléants : M. Michel Faure, M. Jean-Marc Mounier, M. Philippe Paret, M. Pierre Décline, Mme Antoinette Fratta

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 23 avril 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140422-dl20140033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2014